



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 octobre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de l'annexe ci-jointe contenant des informations sur l'attaque perpétrée par des militants séparatistes abkhazes contre une unité de police du Ministère géorgien des affaires intérieures le 6 septembre 2007.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Irakli Alasania



**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2007
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Informations sur l'attaque perpétrée par des militants
séparatistes abkhazes contre une unité de police
du Ministère géorgien des affaires intérieures
le 6 septembre 2007**

Suite à l'attaque perpétrée par des militants séparatistes abkhazes contre une unité de police du Ministère géorgien des affaires intérieures le 6 septembre 2007, nous souhaitons vous informer de ce qui suit.

Les services de police géorgiens ont obtenu des renseignements crédibles sur l'identité d'un des militants tués. Le lieutenant-colonel Igor Mouzavatkine, affecté à la brigade de Maïkop (Fédération de Russie), commandait jusqu'à récemment le 558^e bataillon spécial d'infanterie de la prestigieuse et hautement décorée 131^e brigade spéciale d'infanterie. Ces quelques dernières années, le 558^e bataillon, sous le commandement de son chef de corps Mouzvatkine, a assumé des tâches de maintien de la paix en Abkhazie (Géorgie), notamment dans le district de Gali. Après cette affectation, le lieutenant-colonel Mouzvatkine a été muté à la 19^e brigade de la 58^e armée, stationnée à Vladikavkaz (Fédération de Russie).

La partie géorgienne est profondément préoccupée par ce fait, qui prouve que les forces armées séparatistes illégales ne cessent de recevoir le soutien d'une partie censée participer au processus de règlement du conflit en tant que modérateur. Nous voyons malheureusement ce genre de comportement depuis 14 ans. Qui plus est, les hauts dirigeants russes trouvent normal d'assurer appui et formation aux unités soi-disant antiterroristes, qui sont en réalité foncièrement des formations militaires illégales du régime abkhaze de facto, responsables de l'épuration ethnique menée en Abkhazie (Géorgie).

Le Gouvernement géorgien rappelle une fois de plus à tous les États le paragraphe 8 de la résolution 876 (1993) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil a demandé à tous les États d'empêcher que toute forme d'assistance autre qu'humanitaire ne soit apportée à partir de leur territoire ou par des personnes relevant de leur juridiction.
